

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 5 (1897)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Le consul Sébastien-Nicolas Gachet  
**Autor:** Reichlen, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-7303>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que je viens de rapporter, le récit de la Demoiselle d'Aigremont que M<sup>me</sup> de Montolieu donne dans les « Châteaux suisses ». Le doyen Bridel disait à la savante baronne qu'elle avait sauvé Aigremont de l'oubli. Nous croyons plutôt que si le souvenir d'Aigremont survit à la disparition des derniers vestiges du château, ce sera bien plus à la tradition séculaire qu'il le devra, qu'à l'œuvre factice de la baronne de Montolieu, qui crée une société féodale à l'image du monde dans lequel elle a vécu.

Eug. CORTHÉSY.

---

## LE CONSUL SÉBASTIEN-NICOLAS GACHET

Le service militaire étranger favorisa singulièrement, nous le savons, l'émigration d'un grand nombre de familles vers le beau pays de France.

Dans le nombre de ces familles émigrées au commencement du siècle dernier, nous trouvons celle de notre consul, dont le père, originaire de Gruyère, était garde dans la compagnie des Cent-Suisses, compagnie à pied de la maison du roi, établie en 1471 par Louis XI.

La Gruyère a fourni un très grand nombre de soldats à la France : la taille élevée, les belles formes de ces montagnards, leur bravoure, leur humour et leur fidélité les faisaient rechercher de préférence.

Quelquefois, il est vrai, l'air si simple, si touchant et si doux du *Ranz des vaches*, venait rappeler à ces braves enfants des Alpes l'absence des montagnes natales. Ils désertaient, empoignés par le mal du pays, mais c'était l'exception.

Sébastien-Nicolas Gachet, le fils du Cent-Suisse, avait été condisciple, dans un petit séminaire, de Joachim Murat, le futur roi de Naples. Celui-ci était destiné à l'état ecclésiastique lorsque la tourmente révolutionnaire commençait déjà à ébranler les bases de l'ancien état des choses. Les deux anciens élèves du petit séminaire se rencontrèrent en 1792 dans un club, ils se reconnurent et se lièrent d'une nouvelle amitié, qui ne fut jamais altérée dans les jours fortunés comme dans les mauvais jours.

A cette époque d'enthousiasme militaire, le jeune Gachet se

présenta, à titre de volontaire, dans l'armée. Il fut refusé, attendu que la nature l'avait affligé d'une bosse comparable à celle d'Esopo, ce qui n'empêchait pas Gachet de posséder autant d'esprit que le fabuliste grec.

Bénéficiant de la protection de Joachim Murat, qui était déjà capitaine dans les hussards, Gachet fut reçu dans un bureau militaire où il fut très apprécié et gravit en peu de temps les degrés hiérarchiques. Sa fortune fut rapide.

Murat était ce que nous appelons un bon vivant, se laissant facilement entraîner dans le mouvement révolutionnaire, beau et brave garçon par dessus tout. Cependant, il était quelque peu brouillé avec ses finances ; il se trouvait souvent pris au dépourvu et c'était son ami Gachet qui était alors sa providence, son bailleur de fonds, son banquier.

— Je ne pourrai jamais me libérer de tes avances, lui dit un jour son obligé.

— Peuh ! tu me les rendras lorsque tu seras colonel.

Quelques mois après Murat était nommé colonel, grade qu'il avait conquis à l'armée des Pyrénées occidentales.

En 1795, il devint aide de camp de Bonaparte, qu'il suivit en Italie et en Egypte. Il fut promu général de division en 1799 et devint maréchal en 1804, roi de Naples en 1808, et fusillé le 13 octobre 1815.

Gachet, qui avait rencontré maintes fois son ami Murat à Paris, fut amené par lui, une fois roi de Naples, à sa cour et il fut même nommé ministre de sa maison.

Après la chute de Napoléon et l'arrivée des Autrichiens à Naples, la cour dut fuir et Gachet, craignant la réaction qui faisait ses victimes en France, s'embarqua sur un voilier grec à destination de l'Orient. Mais ce navire fut pris par des pirates qui l'amenèrent à Alger et ses passagers furent réduits en esclavage. L'ancien ministre du roi de Naples fut vendu et ses talents musicaux lui rendirent sa captivité supportable.

En 1816, l'Europe songea enfin à débarrasser les côtes méditerranéennes des pirates qui l'infestaient. L'amiral Ermouth bombarda Alger qui lui rendit ses captifs chrétiens au nombre d'environ 1200. Une partie de ceux-ci furent débarqués à Marseille. Gachet, jeté sur le pavé de cette ville, se rendit à Paris ; il recourut à la charité d'anciennes connaissances. Un heureux hasard l'amena dans les salons du chevalier portugais Rathala, attaché d'ambassade, autrefois à Naples, et qui avait connu Gachet là-bas. Il fut présenté à l'ambassadeur du Portugal, il ouvrit à celui-ci son projet de fonder

une colonie de Suisses au Brésil, pays appartenant alors au Portugal. Ce projet fut accueilli favorablement par le gouvernement et son initiateur fut chargé de l'exécution du projet. Celui-ci vint à Fribourg en 1817, où il adressa la lettre suivante au gouvernement de ce canton :

« Messeigneurs,

A la veille de partir pour le Brésil où déjà l'ambassadeur de cette nation à Paris a adressé pour moi des recommandations pressantes à son gouvernement, je viens vous prier, Messeigneurs, de vouloir bien m'accorder celle sur laquelle je fonde mes plus grandes espérances, et que je vous prie de motiver sur la demande d'un accueil favorable et d'une protection efficace pour le succès de l'établissement que je me propose de former.

En outre de l'agriculture qui fera ma principale occupation, je me propose de faire de vives tentatives pour procurer dans ces contrées lointaines l'écoulement de nos productions manufacturières ; avantages à désirer dans les circonstances actuelles de la Suisse.

Quels que puissent être les résultats de l'entreprise que je vais faire, il en est un dont je suis assuré, c'est de coopérer sans cesse à l'accroissement de l'estime et de la haute réputation que se sont acquis les Suisses à l'étranger.

C'est sous de tels auspices, Messeigneurs, que je vous supplie d'acquiescer à ma demande.

Signé : Sébastien-Nicolas GACHET, bourgeois  
de Gruyère, de Fribourg et de la  
Tour-de-Trême.

Fribourg, le 7 mai 1817. »

Messeigneurs de Fribourg accueillirent favorablement la demande de leur sujet, c'était là une occasion tout indiquée pour débarrasser le pays de ses nombreux *heimathlos*. Messeigneurs firent même parvenir à Gachet une gratification de 4000 francs et, le 23 mai, ils prirent la décision suivante :

« Le Conseil de police propose de donner à M. Sébastien Gachet une lettre-patente pour lui servir à obtenir à la cour de Rio-Janeiro des renseignements positifs sur les dispositions où serait Sa Majesté très fidèle de favoriser l'établissement de colonies suisses dans ses Etats, afin d'avoir, si cela est praticable, un débouché pour y placer les *heimathlos* de ce canton. » Adopté.

Dans sa séance du 21 septembre 1818, le Conseil d'Etat de Fribourg prend connaissance d'une lettre de S. M. très fidèle et de la capitulation conclue le 11 mai par M. Gachet à Rio-Janeiro avec le gouvernement du royaume du Brésil, pour former une colonie suisse, principalement de Fribourgeois, à Canta Gallo<sup>1</sup>.

Gachet, qui prend le titre de consul suisse, signe une convention en 1818 avec le représentant du roi de Portugal, aux termes de laquelle des faveurs sont stipulées en faveur des émigrants suisses, et le Conseil d'Etat de Fribourg lui adresse une lettre flatteuse sur le patriotisme et l'habileté qu'il a déployés dans cette affaire.

Gachet répondit par lettre du 28 octobre, datée de Gruyère, et la police centrale fut chargée de recevoir les enregistrements.

C'est en 1819 que plusieurs centaines de colons, la plus grande partie composée de Fribourgeois, surtout du pays de Gruyère, s'embarquèrent à Estavayer-le-Lac pour leur nouvelle destination. A Estavayer, ils descendirent par Soleure et Bâle sur le Rhin jusqu'en Hollande et prirent la mer à Rotterdam. Plusieurs colons succombèrent dans le long et pénible trajet et les relations que nous avons eu l'occasion de lire à ce sujet sont pleines de détails émouvants, de plaintes amères, de réelles souffrances endurées. Le consul Gachet fut accusé d'avoir violé les conditions du contrat passé avec les émigrants, de les avoir abandonnés à leur triste sort. Des plaintes furent portées devant le juge qui absout Gachet ; il publia même un mémoire pour sa justification qui fut répandu dans le canton de Fribourg.

Quant à lui, il mourut au Brésil, laissant une veuve et deux enfants dans une situation de fortune presque précaire.

La colonie de Canta Gallo ne prospéra pas ; une partie des colons se dispersa et bien peu rentrèrent dans leur ancienne patrie.

F. REICHLEN.

<sup>1</sup> Il n'est peut-être pas superflu d'exposer ici que quelque temps auparavant, soit le 2 mai, le roi Don Juan VI de Portugal et du Brésil, résidant à Rio-Janeiro, ratifiait l'acte de reconnaissance de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire qui avait été signé à Paris le 10 novembre 1815. Don Juan accordait à M. Edouard de Meuron l'exequatur en qualité de consul commercial suisse à Lisbonne et nommait Jean-Baptiste-Jérôme Brémont, consul du Portugal auprès de la Confédération.

---